



COMMUNE DE LA SAGNE

CAHIER DES CHARGES POUR LES UTILISATEURS DES LOCAUX COMMUNAUX

Principes de base :

Les locaux loués ou mis à disposition seront rendus nettoyés et rangés.

Le lundi matin, la rentrée des classes, les leçons de gymnastique, les réunions et les activités diverses doivent pouvoir reprendre normalement dans les locaux qui ont été utilisés la veille ou durant le week-end.

Les dégâts aux locaux ou au matériel sont à signaler sans tarder au bureau communal ou au concierge. Ils seront facturés aux auteurs, si connus, sinon aux utilisateurs des locaux.

Les nettoyages et rangements non effectués ou effectués partiellement seront facturés.

Les billets ou bracelets d'entrée non distribués par les sociétés de même que les clefs confiées aux utilisateurs doivent être ramenés au bureau communal, le mardi matin au plus tard.

Les déchets doivent impérativement être mis dans des sacs officiels (sacNEVa) et déposés à la déchetterie.

Halle de gymnastique :

Balayer minutieusement le sol sportif. La halle doit être vide (pas de tables, bancs, échelles, machines à pression, bar, guirlandes lumineuses, caisses de boisson ou autres...).

Bar : Enlever les vides et les détritres. Bien **balayer** le sol, **nettoyer l'évier**, les cuisinières et le dessus du bar.
Ranger le matériel de l'ASL selon les instructions affichées.

Couloirs et escaliers :

Bien balayer et **laver** les corridors et escaliers utilisés (y compris les escaliers et les paliers entre les bâtiments).

WC/Vestiaire : Balayer et **laver**, vider les poubelles des lavabos et des WC.

Extérieur : Contrôler qu'il n'y ait aucun détritres aux alentours des bâtiments communaux, entrées extérieures du bâtiment + cour du collège, y compris la place de jeu du collège. Si nécessaire sceau d'eau et coup de balai sur les éventuelles vomissures.

Grande salle : Ranger et balayer, évacuer le vide et les détrit. Ranger le matériel ASL selon les instructions. L'entrée et l'escalier du bureau communal doivent être propres au plus tard le dimanche à midi. (Musée etc.)
Les bancs doivent être rangés. Pas de bancs à la salle des sociétés.

Les bancs seront soulevés et portés à deux personnes et non poussés

Le matériel non évacuable le soir même peut être entreposé sur la scène jusqu'au dimanche ou lundi, selon accord avec le concierge.

Salle des sociétés :

Balayer la salle, évacuer les détrit, ranger les travées de vestiaires.

Cuisine :

Ranger tout le matériel dans les armoires. **Nettoyer les plans de travail, les éviers, les cuisinières, les appareils, ainsi que le mobilier (tables et portes des armoires).**

Salle média :

Balayer la salle et évacuer les détrit. **En cas de déplacement des tables, les soulever et les porter à deux personnes. Ne pas les pousser !!**

Douches et vestiaires (activités sportives)

Evacuer l'eau, balayer et laver. **(en cas d'activités extérieures, il est vivement recommandé d'enlever les chaussures avant d'entrer dans le bâtiment).**

Responsabilités :

Les utilisateurs sont responsables des dégâts pouvant survenir aux locaux. **Ils doivent en outre respecter les lois et règlements, plus particulièrement en ce qui concerne les patentes et autorisations de vente de boissons alcoolisées, les denrées alimentaires, la protection des mineurs, les horaires, les heures de fermeture, la protection des nuisances sonores, le tapage nocturne et le parcage des véhicules.**

LE CONSEIL COMMUNAL

La Sagne, juillet 2021

Numéros de téléphone utiles :

Concierge communal	079 683.45.26
Administration communale	032 931.51.06 (heures bureau)
Police cantonale	032 889.00.00
Service du feu d'urgence	118
Police secours	117
Service§ médical d'urgence	144